AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-6-77112043

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - ~~Postes 440 et 449~~ Nouveau n° de poste : 477

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

ABONNEMENT ANNUEL :

50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 78 du 25 MAI 1977.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURES.- (Poiriers - Pommiers)

Les projections d'ascospores sont encore importantes : les risques de contaminations demeurent. Il y a lieu d'assurer la protection des vergers en effectuant un nouveau traitement.

Sur pommiers si nécessaire, poursuivre la lutte contre l'Oïdium.

ANTHRACNOSE DU CERISIER. (Cylindrosporiose)

Contre cette maladie, courante dans certaines plantations, intervenir avec l'un des produits suivants : bénomyl, dithianon, doguadine, folpel, manèbe ou, sauf en pépinière, oxyquinoléate de cuivre.

BACTERIOSE DU NOYER.-

Les noyers étant particulièrement sensibles à cette maladie au cours de la période de floraison, effectuer un second traitement cuprique au stade "étalement des stigmates".

Ce stade est atteint ou dépassé dans certaines situations.

ROUILLE DU PRUNIER.-

Dans les vergers où cette maladie est à craindre, traiter avec une spécialité à base de : carbatène, de folpel, de mancozèbe, de manèbe, de méthylthiophanate, de chlorothalonil, de zinèbe ou de zirame.

S'il y a lieu, intervenir contre les pucerons.

C E R E A L E S

PUCERONS.-

D'après les renseignements recueillis par le réseau d'observateurs "céréales", la présence de pucerons est signalée dans de nombreuses parcelles. Les populations restent faibles dans l'ensemble. Toutefois, certaines parcelles de blé situées dans la région de MARIGNY (Allier) où le taux d'infestation atteint 20 %, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Il est conseillé aux agriculteurs de surveiller leurs cultures afin de nous signaler les foyers importants qu'ils pourraient déceler.

Il est rappelé que la surveillance doit être accrue à partir du stade épiaison de la céréale.

Clermont-Ferrand, le 25 Mai 1977.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. LECLERC.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN" : Directeur-Gérant : P. JOURNET.

P 451